Ville de Liège

Service des Permis d'Environnement

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PREALABLE A L'ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une réunion d'information du public, selon les modalités du Livre 1er du Code de l'Environnement (Art. D.29-5 et R.41-1 à R.41-5), est programmée à la demande de la **S.A. EolSPI (Luminus s.a. et SPI), dont le siège social est établi rue du Vertbois 11 à 4000 LIEGE**, dans le cadre de l'introduction prochaine d'une demande de permis unique de classe 1 relative à :

- **l'implantation d'un parc de 3 éoliennes, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune d'HERSTAL dans le zoning des Hauts-Sarts.**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants du Code de l'Environnement, la population est conviée à une réunion d'information préalable qui se tiendra le :

jeudi 19 novembre 2026 à 19h00
Salle du Hall des sports de la Préalle
Rue Emile Muraille 158
4040 HERSTAL

L'enregistrement de la réunion est également consultable dès le surlendemain de la tenue de la réunion et jusqu'à l'échéance de 15 jours via le lien : https://www.luminus.be/fr/corporate/production-d-energie/numero-1-en-eolien-terrestre/nos-projets/

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre aux demandeurs de présenter leur projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Dans les quinze jours qui suivent la réunion, toute personne peut émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant au Collège communal de la Ville de Liège :

Par écrit :
ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT
à l'attention de Mme Carole SCHEEN
Réf. SPE : CL/59
Potiérue, 5 – 4000 LIEGE
Par mail : permis.environnement@liege.be

Le courrier, ou courriel, doit mentionner les nom et adresse de la personne, et une copie doit être transmise au demandeur.

Des informations peuvent être obtenues auprès de Luminus, Nicolas Caeymaex, rue de la Barrière 44 à 4100 SERAING ou par mail : nicolas.caeymaex@luminus.be

Liège, le 04 novembre 2026

Le Bourgmestre,
Willy DEMEYER